

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Arts et Lettres (500.A1)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège régional Champlain – St. Lawrence

Octobre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Arts et Lettres (500.A1)* donné au Campus St-Lawrence du *Champlain Regional College* s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Champlain-St. Lawrence¹, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 20 septembre 2005. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 20 et 21 avril 2006². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³ et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Champlain-St. Lawrence et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Dans ce rapport, le Campus St-Lawrence du *Champlain Regional College* sera désigné comme le Collège Champlain-St. Lawrence.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Patricia Hanigan, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Roger Martineau, ex-coordonnateur Communication et développement au Cégep de Victoriaville, M^{me} Mireille Vachon, professeure de français au Collège Marianopolis et M. Thomas McKendy, directeur adjoint au Cégep John Abbott. Le comité était assisté de M^{me} Chantal Bouchard, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le *Champlain Regional College* est un cégep anglophone dont le siège social est à Sherbrooke. Ses campus totalisent un peu plus de 4 300 étudiants à la formation ordinaire. Le Collège Champlain-St. Lawrence, un des trois campus, est situé dans la ville de Québec. En 2004, il accueillait 845 élèves : 778 dans un de ses trois programmes de formation préuniversitaire (*Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et Lettres*) et 55 dans le programme *Techniques de comptabilité et de gestion*. Douze élèves étaient inscrits en session d'accueil et d'intégration.

Le programme *Arts et Lettres (Creative Arts, Literature and Languages)*, tel qu'approuvé par le ministre en 2002, présente deux options : *Langues* et *Arts et Lettres*. Le Collège Champlain-St. Lawrence offre l'option *Langues*. D'une durée de deux ans, ce programme compte 54 $\frac{2}{3}$ unités. Douze professeurs, provenant de deux départements (*Languages Department* et *English Department*), enseignent une ou plusieurs disciplines de la formation spécifique.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de nouveaux inscrits au programme se situait entre 60 et 70 élèves. En 2003, le Collège a connu son plus faible taux d'attraction avec 49 demandes d'admission. Les dernières statistiques sur l'admission des élèves affichent un taux à la hausse. Une centaine d'élèves ont fait une demande d'admission et les nouveaux inscrits étaient au nombre de 66 et de 69 pour les années 2004 et 2005.

Le programme *Arts et Lettres*, option *Langues*, est donné dans sa version révisée depuis l'automne 2003. Il offre aux élèves les trois voies de sortie suivantes : français-espagnol, français-allemand et allemand-espagnol. Il intègre un objectif propre à l'option *Arts et Lettres*, ce qui porte à dix le nombre total de compétences à atteindre pour réussir le programme.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du programme *Arts et Lettres*, option *Langues*, a été réalisée à partir de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du *Champlain Regional College*⁴ adoptée en 2002. Elle a débuté au printemps 2003 pour se terminer au printemps 2004. Le comité d'évaluation du Collège Champlain-St. Lawrence comprenait un professeur de français (coordonnateur de l'évaluation), un professeur d'allemand, un professeur d'anglais (coordonnateur du comité de programme), un aide pédagogique individuel (*Academic Advisor*) et le directeur adjoint à l'enseignement et aux affaires pédagogiques (*Dean of Faculty and Academic Affairs*). Sa composition respecte les dispositions de la politique.

Le comité d'évaluation a préparé un devis conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Le devis a été approuvé par le comité pédagogique (*Pedagogical Committee*) du Collège Champlain-St. Lawrence et par le directeur des études (*Director of Studies*) du *Champlain Regional College*. Il s'agit de la première évaluation de ce programme. Les six critères d'évaluation prévus dans la politique ont été retenus : la pertinence, la cohérence, les aspects pédagogiques, les ressources, la gestion et l'efficacité du programme. Le comité d'évaluation a aussi identifié des préoccupations particulières qui sont exposées dans le devis. Ces enjeux questionnent la satisfaction des étudiants, la pertinence et l'efficacité des voies de sortie offertes, l'encadrement des élèves qui connaissent des difficultés d'apprentissage dans les cours de langue française, et la diminution en 2003 des demandes d'admission et des inscriptions dans le programme.

Les données perceptuelles des élèves et des professeurs ont été recueillies à l'aide de questionnaires en 2003 et lors d'entrevues de groupe en 2004. Les diplômés ont reçu un questionnaire par la poste à l'été 2003 et, après une relance effectuée par téléphone, 50 % d'entre eux y ont répondu. Le Collège s'est servi du système d'information du *Champlain Regional College*⁵ afin de produire des données statistiques sur l'efficacité du programme. Il a complété ses analyses à l'aide de données descriptives (les rapports du comité de programme et des départements, les plans de cours, des documents administratifs et des données qui concernent les ressources humaines).

4. *Institutional Policy for the Evaluation of Programs Leading to a Diploma of College Studies.*

5. *Student Tracking and Retention information system.*

Les analyses ont été réalisées par le comité d'évaluation. Le comité de programme a été consulté. La Commission note que des enseignants de la formation générale ont participé à l'évaluation, notamment ceux des disciplines de français et d'anglais, soit en répondant au questionnaire ou encore par leur présence au comité d'évaluation. Ces disciplines habituellement associées à la formation générale sont, dans le programme de langues, étroitement reliées à la formation spécifique. La participation des enseignants en philosophie (*Humanities*) n'est pas manifeste dans le processus de consultation ni dans le rapport. Dans l'ensemble, le rapport ne témoigne pas précisément de la contribution de la formation générale au programme. Le Collège aurait eu intérêt, au moment du choix des représentations des départements, à prendre en compte le contexte particulier de l'évaluation de ce programme en vue de donner un portrait le plus complet possible de ses composantes.

Le coordonnateur de l'évaluation a écrit le rapport assisté du professeur d'allemand membre du comité d'évaluation. Les conclusions auxquelles en est arrivé le comité ont été validées lors des entrevues de groupe avec les professeurs et les élèves. Le rapport a été adopté par le comité pédagogique du Collège Champlain-St. Lawrence et par la Commission des études du *Champlain Regional College* en avril 2004. Le conseil d'administration l'a approuvé le 23 avril 2004.

Le Collège a réalisé l'évaluation du programme *Arts et Lettres* conformément à sa politique. Plusieurs sources d'information ont été utilisées. Le devis cible des préoccupations et ces aspects sont pris en compte dans les analyses. La Commission constate que l'évaluation a permis d'identifier des points forts et des points faibles et que les recommandations émises dans le rapport ont été traduites dans un plan d'action.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le programme *Arts et Lettres*, option *Langues*, offert au Collège met l'accent sur une solide formation en littérature et sur l'apport des cultures anglaise et française. Il vise le développement d'habiletés langagières en français, en espagnol et en allemand. Le profil de sortie du diplômé a été réalisé à partir des grandes orientations du Collège et des buts généraux du programme établi par le ministre. Le rapport montre les liens qui existent entre la mission du *Champlain Regional College*, les objectifs du Collège Champlain-St. Lawrence et le profil de sortie. Tous les objectifs présents dans le profil de sortie couvrent un ou plusieurs des buts du programme ministériel.

Le programme *Arts et Lettres* offre la possibilité aux collèges d'intégrer aux objectifs d'une option, un objectif de l'autre option. Le Collège Champlain-St. Lawrence a choisi d'intégrer une compétence associée à l'option *Arts et Lettres* qui lui permet de couvrir de façon plus approfondie la littérature canadienne anglaise : *Commenter des éléments de culture et de civilisation présents dans des productions du domaine des arts ou du domaine des lettres* (01D5)⁶.

Le programme donné au Collège assure une grande flexibilité dans ses choix de parcours. À titre d'exemple, les élèves peuvent remplacer deux des quatre cours d'espagnol ou d'allemand par deux cours de français additionnels, en linguistique et en création littéraire. Le Collège, ayant remarqué que plusieurs élèves arrivent avec une bonne connaissance de l'espagnol, a développé un cours d'espagnol avancé. Environ le tiers des élèves y étaient inscrits en 2003-2004.

Les données de la CREPUQ⁷ indiquent que tous les diplômés du programme qui ont fait une demande d'admission dans une université québécoise à l'automne 2005 ont été admis. Environ 80 % de ces diplômés sont inscrits à l'Université Laval de Québec et 50 % ont choisi un programme de langues.

Le Collège effectue annuellement une relance des diplômés afin de connaître leurs projets au terme de leurs études collégiales. Au cours de la visite, des professeurs ont exprimé leur souci de s'assurer que le contenu des cours prend en compte les attentes des universités, mais les liens avec les universités sont peu développés. La Commission *suggère* au Collège de mettre en œuvre des mécanismes formels de liaison avec ses diplômés et avec les universités.

6. *Arts et Lettres (500.A1)*, Programme d'études préuniversitaires, Enseignement collégial, Gouvernement du Québec, 2002.

7. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

L'autoévaluation a montré que des élèves aimeraient approfondir le processus créatif, alors que d'autres souhaitent l'ajout d'une langue au programme. Le Collège a entamé une réflexion à ce sujet. Pour le moment, il en déduit que, comme il offre l'option *Langues* et qu'il a déjà introduit un objectif propre à l'option *Arts et Lettres* dans la formation, il ne prévoit pas ajouter d'éléments axés sur le processus créatif. La Commission estime que le Collège aurait avantage à appuyer sa réflexion sur une analyse récente des besoins des élèves et des exigences des universités.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le comité de programme contribue, par ses divers travaux, à assurer la cohérence des activités d'apprentissage. Des sous-comités sont formés au besoin comme dans le cas de l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme.

La progression des apprentissages du premier au dernier trimestre repose sur l'équilibre entre l'apprentissage pratique d'une langue, la culture qui s'y rattache et la synthèse de ces connaissances. La grille des cours est construite suivant cette conception et les activités sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages. Dans l'ensemble, la pondération des activités d'apprentissage respecte les prescriptions ministérielles et les élèves se sont dits bien informés des exigences propres à chaque activité.

Des élèves ont cependant mentionné, au cours de la visite, qu'ils perçoivent difficilement la progression des apprentissages en espagnol, spécialement entre les cours de base et les cours avancés. Le Collège indique dans son rapport que, pour les cours de base en espagnol, la charge de travail personnel est moins importante que ce que prescrit le devis ministériel. La Commission croit que le Collège gagnerait à s'assurer que la charge de travail exigée permet une progression harmonieuse tout au long de la séquence de cours. Aussi, elle invite le Collège à vérifier l'agencement des cinq cours d'espagnol afin d'assurer la progression continue des apprentissages.

Le Collège rapporte que des étudiants ont signalé une charge de travail trop lourde pour le cours *Integrative Activity*. Il a, depuis l'évaluation, conduit une analyse des plans des cours visés et il a entrepris la révision des exigences relatives à ces cours. De plus, le Collège a questionné les finissants de la session d'hiver 2006 à propos de la charge de travail exigée dans les cours. Les résultats de cette enquête sont résumés dans la mise à jour du plan d'action; ils témoignent d'un meilleur équilibre de la charge de travail.

Les divers profils (français-espagnol, français-allemand, espagnol-allemand), le cours de littérature canadienne anglaise et le cours d'espagnol avancé contribuent à assurer l'atteinte des objectifs du programme. La composante de formation générale est intégrée au programme, mais la prise en charge de certains de ses objectifs aurait avantage à être plus affirmée. Le Collège a conduit une révision des plans-cadres et des plans de cours, notamment pour les disciplines de philosophie (*Humanities*) et d'éducation physique. Il entend renforcer l'intégration du profil de sortie de la formation générale.

Des buts généraux pourraient aussi être mieux pris en compte de l'avis de quelques élèves et de quelques professeurs, soit l'utilisation appropriée des technologies de l'information et des communications (TIC) et l'expérimentation du processus de création. Le rapport du Collège montre que les TIC sont présentes, mais dans certains cours seulement. Afin de faciliter leur intégration dans le plus grand nombre de cours, le Collège a offert, à l'automne 2005 et à l'hiver 2006, des ateliers aux professeurs sur les différents logiciels utilisés. Le plan d'action indique que le document sur la description du programme de même que les plans de cours devront présenter cet objectif de façon explicite. En ce qui concerne l'expérimentation du processus de création, le comité pédagogique s'est penché sur cette question. Le Collège entend clarifier les activités qui font appel au processus créatif dans la description du programme. Et, dans le but de satisfaire aux demandes des élèves, il a décidé de leur donner la possibilité d'expérimenter le processus créatif dans des cours complémentaires de journalisme, de peinture et de théâtre.

Le Collège s'est donné des règles⁸ qui encadrent le choix des cours complémentaires dans le respect du Règlement sur le régime des études collégiales. Ces règles stipulent qu'un élève ne peut suivre de cours complémentaires dans le même domaine que celui de sa formation. Le comité pédagogique a toutefois autorisé qu'une exception soit faite pour les élèves du programme *Arts et Lettres*, apportant cette précision : chacun des cours complémentaires offerts ne doit pas couvrir une compétence déjà prévue au programme. La Commission estime que le Collège aurait intérêt à poursuivre sa réflexion et à remettre en question la pertinence des moyens pris à ce jour pour répondre aux attentes des étudiants au regard du processus créatif. Aussi, elle lui **suggère** d'offrir des cours complémentaires dans des domaines différents de ceux couverts par la formation, comme le prévoit sa politique interne.

Le Collège a réalisé plusieurs actions qui confirment la cohérence du programme. La Commission l'encourage à poursuivre ses travaux d'intégration de la formation générale et spécifique et à s'assurer que l'offre des cours complémentaires permette une réelle complémentarité au programme.

8. *Complementary Courses According to Domain and Set, Updated April 5, 2006.*

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les enseignants utilisent des méthodes pédagogiques interactives en vue de favoriser, chez les élèves, le développement des habiletés à communiquer. Ils organisent en classe des débats, des projections audiovisuelles, des jeux éducationnels afin de susciter la discussion. Le Collège participe au Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il obtient une aide financière qui lui permet d'engager des assistants de langue seconde ou tierce en allemand et en français. Ces assistants accompagnent les professeurs et échangent avec les élèves en participant aux activités d'apprentissage. De plus, le Collège a fait appel, à quelques reprises, à des moniteurs pour les cours d'espagnol.

Le laboratoire de langues, implanté en 2001, permet entre autres des conversations de groupe et des travaux en équipe. Des périodes en dehors des heures de cours sont aussi réservées aux élèves du programme pour leur permettre de consolider leurs apprentissages. En plus des périodes en classe ou dans le laboratoire de langues, plusieurs activités sont organisées afin de démontrer aux élèves concrètement les divers aspects théoriques exposés dans les cours : visiter des musées, assister à des pièces de théâtre et à des lectures effectuées par des écrivains ou des acteurs invités au Collège. En ce qui concerne les cours qui portent sur les courants littéraires, la littérature canadienne anglaise et l'activité d'intégration, les enseignants utilisent des repères visuels afin d'illustrer les éléments culturels rattachés à divers courants artistiques et littéraires. Ils puisent, par exemple, dans le matériel de l'Office national du film. Des exercices et des observations se prêtent mieux au cours de linguistique tandis que des recherches sur Internet aident les élèves à réaliser les activités du cours d'intégration.

La Commission a constaté la grande motivation des élèves, notamment en ce qui concerne les projets en classe. Elle souligne la disponibilité et l'inventivité des enseignants du programme. À titre d'exemple, les trois heures de cours par semaine en langues sont réparties sur trois jours, à raison d'une heure par jour, cela dans le but d'adapter la pédagogie aux particularités de l'apprentissage d'une langue seconde. Les élèves ont fait quelques commentaires afin d'améliorer les périodes passées dans le laboratoire de langues, notamment de varier les activités qui y sont associées. La Commission a, par

ailleurs, constaté le potentiel du laboratoire de langues, particulièrement les outils qu'il peut intégrer. Elle estime que le Collège pourra profiter de l'arrivée d'un conseiller pédagogique pour explorer toutes les possibilités rattachées à l'utilisation de ce laboratoire.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages⁹ ne présente que très peu de balises afin d'encadrer les pratiques d'évaluation, ce que la Commission avait noté lors de son évaluation de la politique en 1995. Elle ne précise pas le nombre ni la pondération des évaluations, à l'exception de l'examen final qui doit compter pour un minimum de 30 % de la note globale du cours. La Commission indiquait, dans son rapport de 1995, l'importance de bien marquer la recherche de l'équivalence comme étant une des finalités ou un des objectifs de la politique et elle spécifiait que les règles d'évaluation pourraient être encadrées par des balises plus claires.

Des mécanismes visent à assurer le respect de la politique. Les coordonnateurs de chaque département ont la responsabilité d'examiner la conformité des plans de cours à la politique. Les plans de cours sont approuvés en département et acheminés au directeur adjoint à l'enseignement et aux affaires pédagogiques.

La Commission a constaté que, dans l'ensemble, chacune des compétences qui composent le programme est évaluée. Elle a toutefois remarqué, dans les plans de cours qu'elle a examinés, que des points sont accordés sans être clairement reliés à un objectif, par exemple dans le cas où 10 % de la note globale est donnée pour la participation de l'élève. Elle s'interroge aussi sur les quelques plans de cours qui attribuent 15 % de la note globale à la réalisation de devoirs, alors que ces travaux sont habituellement reliés à des pratiques d'évaluation formative. Aussi, la Commission a noté que, dans certains cas, les modalités de l'examen final ne correspondent pas en tout point aux règles de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Le Collège a, par ailleurs, entamé une révision de sa politique et il travaille présentement à assurer le respect de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. La Commission **suggère** au Collège de s'assurer que les pratiques d'évaluation garantissent l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation.

9. *Policy for the Evaluation of Student Learning.*

Le rapport d'autoévaluation du programme de langues soulève la question d'un manque d'équité pour certains cours en ce qui regarde la pondération des examens. Les élèves ont déclaré ne pas percevoir l'équivalence entre un même cours donné par des professeurs différents. Certains professeurs utilisent des examens communs et se réfèrent au plan-cadre. D'autres ont adopté des pratiques de correction communes. La Commission a cependant observé peu de concertation au sujet des pratiques d'évaluation entre les professeurs du programme. Les plans-cadres des cours de la formation spécifique présentent une information utile sur les objectifs du cours et sur l'évaluation des apprentissages, mais ils ne comprennent pas de balises suffisamment claires pour garantir l'équité et l'équivalence des pratiques d'évaluation. Outre les examens communs, d'autres moyens pourraient être utilisés pour engager une réflexion sur l'évaluation des apprentissages. À titre d'exemple, l'analyse d'indicateurs, comme la moyenne des notes par groupe, constitue un des moyens d'assurer des pratiques adéquates.

En somme, l'appropriation de l'approche programme ne s'est pas concrétisée pour toutes les disciplines du programme *Arts et Lettres* au regard de l'évaluation des apprentissages et les pratiques actuelles ne permettent pas d'assurer l'équité et l'équivalence. C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour assurer l'équité et l'équivalence en évaluation des apprentissages.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège a connu une légère diminution des inscriptions dans le programme en 2003. Afin de remédier à cette situation, il a développé des stratégies de recrutement des élèves. Il a fait parvenir une lettre aux élèves admis les informant plus en détail sur le programme. Des professeurs du programme ont aussi réalisé des entrevues téléphoniques afin de bien informer les élèves des exigences relatives aux études en langues. La Commission encourage le Collège à soutenir les actions qui ont été efficaces.

Les élèves inscrits dans le programme ont une moyenne générale au secondaire autour de 79 % depuis 2000. Elle est légèrement plus élevée que celle de l'ensemble des collèges publics qui s'est stabilisée à 75 %. Le taux de réussite global des cours a connu une augmentation; il est passé de 88,7 % en 2001 à 91 % en 2004. Le taux de persévérance a diminué de quelques points; il est passé de 86,3 % en 2001 à 84,6 % en 2003. Les élèves de la cohorte de 2000 terminent leurs études dans la durée prévue dans une proportion de 44,6 %. Ce taux grimpe à 56 % pour la cohorte de 2002, alors que pour l'ensemble des

collèges il est de 40,3 %. Le taux de diplomation pour la période maximale d'observation de la cohorte de 2000 se situe à 73,3 %. Ce taux est de 61,9 % pour l'ensemble des collèges publics.

L'épreuve synthèse de programme (ESP) est intégrée à un cours appelé *Integrative Activity* donné au quatrième et dernier trimestre de la formation. Dans ce cours, les élèves réalisent une recherche comparative. Ils analysent des phénomènes artistiques et culturels associés à trois des quatre langues enseignées au cours de la formation. Ils rendent ensuite compte de leur recherche par écrit en français et en anglais, puis ils en font une présentation orale devant le groupe dont une partie se déroule en espagnol et l'autre en allemand. Le Collège travaille présentement à intégrer le profil de sortie de la formation générale à l'épreuve synthèse du programme.

Dans l'ensemble, le programme *Arts et Lettres* est efficace. Le Collège porte une attention particulière aux élèves dès leur admission dans le programme et il les conduit avec succès jusqu'à l'obtention du diplôme d'études collégiales. De plus, il a prévu, dans son plan de réussite 2004-2007, mettre en œuvre des mesures de soutien en français pour les élèves de ce programme. Ces mesures devraient permettre au Collège d'en rehausser l'efficacité.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit la valeur de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources et la qualité de la gestion.

La valeur de l'encadrement des élèves

Le Collège a développé diverses mesures préventives qui favorisent la réussite des élèves. En français, le dépistage des élèves plus faibles est effectué dès leur admission au Collège alors que tous les élèves doivent passer un examen de classement. Dans la plupart des cours de langues, les professeurs prévoient des examens de dépistage des élèves en difficulté au début du trimestre. Des mesures d'aide et d'encadrement sont aussi offertes. Les professeurs sont responsables d'accompagner les élèves vers des mesures de rattrapage ou de perfectionnement en français et ils sont aidés par un moniteur de langue certifié. En anglais, le département a mis en place diverses mesures de soutien : les élèves peuvent utiliser le tutorat par les pairs, les ateliers de perfectionnement et le *Writing Workshop*. Parmi les mesures institutionnelles, le Collège offre, l'été, la possibilité aux élèves de suivre un cours d'anglais intensif. Il a mis sur pied un programme d'assistance spécial pour ceux qui connaissent des difficultés. Le Collège veut rendre l'utilisation de son système d'information sur le profil des groupes et les caractéristiques des élèves plus efficace et plus conviviale.

Plus de 90 % des élèves interrogés se déclarent satisfaits ou très satisfaits de la disponibilité des enseignants. Ces derniers affichent leurs heures de disponibilité à leur bureau, ils participent, avec les élèves, aux activités prévues à l'extérieur comme à l'intérieur du Collège et ils sont présents dans les divers programmes d'aide et de soutien. La Commission note l'abondance des mesures qui conviennent à plusieurs types de problèmes rencontrés par les élèves et elle constate que l'encadrement des élèves est un point fort du programme *Arts et Lettres*.

L'adéquation des ressources

Le Collège traite, dans son rapport, des ressources humaines, matérielles et financières. En ce qui concerne les ressources humaines, il relève la qualité et la stabilité du corps professoral; la plupart des professeurs ont au moins six ans d'expérience en enseignement dans le programme. Un comité est chargé du perfectionnement. Les professeurs participent à diverses activités telles que des cours de perfectionnement disciplinaire et des journées pédagogiques organisées au Collège. La Commission a remarqué que le *Teacher handbook* contient des informations caduques. Le Collège aurait intérêt à mettre à jour ce document.

Une grande part du budget est consacré à des activités qui se déroulent à l'extérieur du Collège et ce dernier a dû faire des choix afin de réduire les dépenses tout en préservant la dynamique du programme. Il a notamment mis en place un nouveau laboratoire de langues. Tel qu'il le précise, le manque de formation du personnel impliqué a cependant ralenti le développement du laboratoire multimédia. La Commission encourage le Collège à coordonner les ressources associées au programme *Arts et Lettres* selon les orientations qu'il s'est données dans son plan d'action et dans son plan institutionnel de développement des TIC.

La qualité de la gestion

Le comité de programme est composé des professeurs des quatre disciplines de la formation spécifique (anglais, français, espagnol et allemand), d'un représentant de la formation générale, du directeur adjoint à l'enseignement et aux affaires pédagogiques et d'un conseiller pédagogique. Ses travaux portent sur l'accueil des nouveaux élèves, le budget alloué au bon fonctionnement du programme, les projets spéciaux, l'offre de cours, l'évaluation des cours, la construction de l'horaire et l'intégration du plan de réussite. La gestion pédagogique et plusieurs aspects de la gestion administrative du programme sont sous la responsabilité de ce comité. L'attribution des cours est effectuée par les départements. Ces derniers élaborent les plans-cadres de cours et les plans de cours lorsque des ajustements au programme sont apportés. Ils travaillent en étroite collaboration avec le comité de programme. Ce comité travaille aussi en partenariat avec les professionnels, par

exemple en ce qui concerne le cheminement des élèves, leur choix de spécialisation et le déroulement de l'activité d'intégration.

L'évaluation a révélé qu'environ le quart des élèves déclarent ne pas avoir une bonne connaissance des exigences relatives à l'épreuve synthèse de programme. Plusieurs des enseignants interrogés ont dit ne pas avoir suffisamment d'information sur le programme dans son ensemble. Le Collège conclut que la description du programme devrait faire l'objet d'une révision et que la diffusion de cette information pourrait être resserrée. Il a prévu une série d'actions dans le but de mieux informer les élèves et les enseignants dont l'élaboration et la diffusion d'un document de référence sur le programme.

Le Collège note que la structure de gestion du programme est harmonieuse et que les collaborations permettent un bon suivi des élèves de même que les ajustements requis au programme. La Commission souligne la concertation qui se dégage des travaux du comité. Elle estime que cette concertation pourrait être élargie à l'ensemble des professeurs du programme afin de travailler à l'établissement d'une vision commune du développement.

Plan d'action

Le Collège a élaboré un plan d'action qui reprend toutes les recommandations du rapport d'autoévaluation du programme *Arts et Lettres*. Ce plan précise, pour chaque recommandation, une série d'actions et des moyens d'apporter les améliorations souhaitées ou d'approfondir les questions soulevées par l'évaluation. Un échéancier est déterminé et les responsables des actions sont identifiés. De plus, le Collège a fourni une mise à jour de son plan d'action pour laquelle il a indiqué les résultats atteints. Au moment de la visite, presque toutes les actions étaient réalisées. Le plan d'action, qui fait intervenir le comité de programme, les départements et la direction, est pertinent et la Commission souligne la qualité de sa mise en œuvre. En outre, ce plan démontre la capacité du Collège à se prendre en charge. Il s'agit d'un point fort de l'évaluation du programme *Arts et Lettres*.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts et Lettres* du Collège Champlain-St. Lawrence est de qualité.

Le Collège a conduit une évaluation en profondeur de son programme. La Commission note particulièrement la qualité de l'encadrement des élèves et la valeur des méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des élèves et au programme. Elle souligne aussi la flexibilité dont fait preuve le Collège, notamment en ce qui concerne les choix de profil d'études en langues qu'il offre aux élèves. Il s'agit, dans l'ensemble, d'un programme efficace qui peut compter sur l'engagement des professeurs et la prise en charge par le comité de programme de ses responsabilités.

La Commission fait toutefois quelques remarques au Collège. Elles portent sur la mise en œuvre de mécanismes de liaison avec ses diplômés et avec les universités, sur l'application de son règlement interne qui encadre les cours complémentaires et sur l'intégration de la formation générale et de la formation spécifique dans le programme. La Commission suggère au Collège de s'assurer que l'évaluation des apprentissages vise précisément la mesure de l'atteinte des objectifs et standards et elle lui recommande de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer l'équité et l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages.

En terminant, le Collège a déjà prévu, dans son plan d'action, des moyens d'améliorer son programme. Le plan d'action est pertinent et il est réalisé presque dans sa totalité, ce que la Commission a pu constater lors de la visite. Elle estime que la capacité du Collège de prendre en charge les faiblesses identifiées contribue grandement à l'efficacité du programme *Arts et Lettres*.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Champlain-St. Lawrence a fait parvenir à la Commission sa réaction à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Arts et Lettres*. Il se dit, dans l'ensemble, satisfait du rapport d'évaluation. Il est en accord avec les conclusions de la Commission et il prévoit les intégrer à son plan d'action.

Le Collège a notamment fait part à la Commission de son intention d'utiliser les données rendues disponibles par l'Université Laval afin de mieux suivre le cheminement de ses diplômés à l'université. De plus, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée tiendra compte des remarques de la Commission sur l'importance de garantir la mesure de l'atteinte des objectifs et standards du programme et d'assurer l'équité et l'équivalence en évaluation des apprentissages.

La Commission a pris bonne note des ajustements proposés par le Collège au texte du rapport; ils permettent d'en améliorer la justesse. Elle s'attend à être informée, au moment opportun, des suites apportées à la recommandation qui porte sur l'évaluation des apprentissages.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur